Février 2008 - Numéro 1
www.univ-bpclermont.fr

Topo

//JOURNAL DE LA VIE ÉTUDIANTE//

//VIE INSTITUTIONNELLE//

Élections universitaires, mode d'emploi

//ACTUALITÉS//

Enfin une obligation de rémunération des stages

//INITIATIVES//

Association "Frenchship"

Université Blaise Pascal

En ce début d'année 2008, après quelques semaines un peu mouvementées, je souhaite vous adresser des vœux qui ne soient pas de simples vœux traditionnels.
Ce numéro de **TOPO*** dont j'apprécie la nouvelle présentation et la qualité du contenu, est consacré pour une partie conséquente à la réforme des Universités, et vous donnez les uns et les autres votre opinion.
Quelle que soit l'évolution des Universités françaises, et de la notre en particulier, le vœu le plus sincère que j'émets est que vous revendiquiez toute votre place dans les instances de dialogue qui vous sont ouvertes. Que ce soit dans les conseils centraux de l'université, au sein de votre "fac", ou au plus près de vos départements d'enseignements.
Il m'importe particulièrement que vos places soient occupées et que vous vous y exprimiez.
C'est pour vous, mais aussi avec vous, que je souhaite relever les défis qui s'ouvrent à notre université.
Je vous souhaite à tous une excellente année 2008.

Nadine LAVIGNOTTE
Présidente de l'Université Blaise Pascal

Vous trouverez ici un **TOPO*** des derniers rebondissements de l'actualité étudiante, passée et à venir.
Ce premier numéro de l'année est consacré en grande partie aux élections universitaires étudiantes prévues au mois de Mars 2008 mais pas seulement car vous y trouverez aussi des éclairages sur la Loi de Réforme des Universités, les activités culturelles et associatives rythmant nos différents sites.
Le JVE fait peau neuve, avec un nouveau titre, et j'espère que tous les étudiant(e)s pourront y trouver des informations utiles à leur vie d'étudiants. Au nom de tous les tuteurs du Bureau de la Vie Étudiante, je vous souhaite mes meilleurs vœux 2008 et que la réussite soit au rendez vous à la fin de l'année. Pour ceux qui vont bientôt quitter la vie de nos campus pour rejoindre la vie active, bonne chance et surtout revenez vite faire profiter à vos cadets de vos expériences professionnelles dans nos différents Masters !

Christian DIADHIOU
Vice Président délégué à l'animation étudiante
Chargé de mission BVE

**discours expos*

//SOMMAIRE//

LE BUREAU DE LA VIE ÉTUDIANTE : **LES TUTEURS DU BUREAU DE LA VIE ÉTUDIANTE**.....P.3

ACTUALITÉS.....P.4

FORMATION : **LA LOI DE RÉFORME D'AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS**.....P.5/6

VIE INSTITUTIONNELLE : **ÉLECTIONS UNIVERSITAIRES, MODE D'EMPLOI**.....P.7

PORTRAIT.....P.8/9

INITIATIVES : **ASSOCIATION FRENCHSHIP**.....P.10

AGENDA.....P.11

CHRONIQUE LIBRE : **TGV AUVERGNE : RÊVE OU RÉALITÉ ?**.....P.12

Directeur de la publication : N. Lavignotte
Responsable de la publication : C. Diadhiou (chdiadhiou@etudiant.univ-bpclermont.fr)
Responsable de projet : A. Marques (aveline.marques@etudiant.univ-bpclermont.fr)
Ont collaboré à ce numéro : J. Majdin- S. Murat - M. Peyrat - L. Faure - M. Meillaud - F. Ciardullo M. Ben Salem - G. Le Roux - M. Nicolas
Crédits photographiques : UBP - J. Pallé - Istock - Service Communication UBP
Contacts : BVE Cézeaux (04 73 40 51 99) - BVE Gergovia (04 73 34 66 07)
Création graphique, mise en pages : Turbulences (04 73 42 09 04)

LES TUTEURS DU BUREAU DE LA VIE ÉTUDIANTE

Vous êtes ici sur la page réservée à l'équipe des tuteurs du Bureau de la Vie Etudiante, rédacteurs de ce journal.
Nous souhaitons mieux nous faire connaitre, découvrez notre histoire, nos missions et nos activités.

Le Bureau de la Vie étudiante, service de l'Université

Le Bureau de la Vie Etudiante, service de l'Université Blaise Pascal dont le fonctionnement est confié au Vice-président délégué à l'animation étudiante, Christian Diadhiou, sert d'interface entre les étudiants et l'Université.
Le Bureau de la Vie Etudiante est géré **par des étudiants** recrutés chaque année (à vous de postuler), qui s'attachent à **vous informer** sur la vie de l'Université et à vous orienter vers les services et structures compétents.
Le Bureau de la Vie Etudiante favorise aussi **l'animation de nos campus**, soit en réalisant lui-même des activités (voir ci-dessous), soit en aidant des étudiants dynamiques.
Le Bureau de la vie étudiante est présent sur deux sites: à la Maison des associations de **Gergovia** et au sein de la Maison de la vie étudiante sur le campus des **Cézeaux**.

Petit historique du Bureau de la Vie étudiante

Mis en place lors de l'année universitaire 1998/1999, la Maison de la Vie Étudiante et le Bureau de la Vie Étudiante ont été crées à l'initiative des étudiants élus, conformément à une demande forte de la gouvernance de l'Université Blaise Pascal. L'Université fut l'une des premières en France à disposer d'une telle structure, qui par ailleurs s'est toujours vue très soutenue par les différents présidents de l'Université.

La Maison de la Vie Étudiante, un lieu de vie avec :

- des salles de pratique musicale (piano, batterie etc.), de réunion et de travail
- une salle polyvalente
- un forum, lieu de manifestation : accueil des lycéens lors de la fête de la science, exposition…
- une salle Multimédia avec accès Internet et une couverture intégrale de la MVE en wifi
- le Bureau de la Vie Etudiante
- le Service de l'Étudiant : mission d'information, d'orientation, d'insertion professionnelle et l'Observatoire des études et de la vie professionnelle
- le Service Santé Inter Universitaire (SSIU) : service médico-social et Infirmerie
- le Service Interuniversitaire Handicap (SIUH) et l'association HANDI-SUP
- permanences de la CAF chaque jour en septembre et octobre
- permanences hebdomadaires de l'association AFEV et de l'association "Les Petits Débrouillards"
- centres payeurs sécurité sociale étudiante
- un service reprographie géré par les tuteurs du BVE
- le Saxo, Restaurant Universitaire - Cafétéria et le Nota-Bene, Bar-Club

Depuis la rentrée 2007, le Comité Régional du Sport Universitaire (FFSU)
Les bureaux sont ouverts de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Tél. 04 73 40 53 18

Journées de rencontre et du bénévolat organisées les 14 et 15 novembre 2007 (Gergovia)

Les tuteurs du Bureau de la Vie Étudiante ont organisé un forum associatif à la faculté de lettres, langues et sciences humaines. Les étudiants ont pu y rencontrer les membres de diverses associations. Bien entendu des associations étudiantes étaient présentes telle que "l'association d'histoire-géographie", "le Club Unesco étudiant de Clermont-Ferrand", "Frenchship" (voir page 10) et "Cinéfac". En outre, les associations "A.F.E.V" et "Genepi" qui travaillent avec les étudiants ont eu de nouveau l'occasion de parler de leurs différentes actions. Enfin, des associations impliquées dans la défense des droits de l'homme telles que "Amnesty international", "la Ligue des droits de l'homme" et "Agile" ont présenté leurs activités. Les membres du Bureau de la Vie Étudiante tenaient aussi un stand pour guider les étudiants et répondre à leurs questions éventuelles à propos de leurs missions au sein de l'Université.
À l'issue de ces journées, les associations ont été heureuses d'avoir l'opportunité de faire découvrir leur travail aux étudiants et de solliciter leur attention et dans certains cas leur engagement. Cette expérience réussie pourrait se renouveler à l'avenir au sein de l'Université.
Si vous souhaitez avoir des informations à propos de ces associations ou sur d'autres associations clermontoises, n'hésitez pas à venir vous renseigner dans les bureaux de la vie étudiante (site Gergovia et site Cézeaux) et y retirer le "Guide des associations" édité par la ville de Clermont-Ferrand.

Autres manifestations

- Initiation au secourisme avec les Sapeurs Pompiers du 19 au 23 novembre 2007, Cézeaux.
- Tournoi de foot finalisé par une soirée de remise de prix avec le groupe de musique IZNAYEN (26-29 novembre 2007)
- Exposition sur le Don du sang et collecte avec l'Etablissement Français du Sang(EFS), Cézeaux.

par Julien Majdi, Sylvie Murat et Marie Peyrat

Toute l'actualité nationale et locale concernant les étudiants est ici !

FRANCE

Enfin une obligation de rémunération des stages ?

Le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité Xavier Bertrand et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche Valérie Pécresse ont présenté conjointement le 17 octobre dernier un **"projet de décret sur la gratification des stages"**.
Ce projet de décret vient en application de la loi sur l'égalité des chances du 31 mars 2006 qui prévoyait dans son article 9 que "lorsque la durée du stage est supérieure à trois mois consécutifs, celui-ci fait l'objet d'une gratification dont le montant peut être fixé par convention de branche ou par accord professionnel étendu ou, à défaut par décret". Peu de branches ayant conclu un tel accord, le décret vient poser un minimum. Le montant minimal obligatoire est fixé à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale ce qui équivaut **à 379,18 euros soit 29,6 % du SMIC et ce à compter du premier jour du quatrième mois de stage**.
Ce texte complèterait deux autres décrets pris en application de la loi sur l'égalité des chances à l'été 2006 : le premier encadre les stages en rendant les conventions obligatoires et le deuxième exonère les entreprises de cotisations sociales jusqu'à 29,6 % du SMIC afin de favoriser la rémunération des stages. Une charte des stages a été élaborée en avril 2006 et diffusée dans les entreprises et établissements d'enseignement supérieur.
Le projet de décret a aussitôt été rejeté par le collectif Génération précaire et par certains syndicats de salariés et d'étudiants car bien en dessous de leurs revendications (voir encadré). Il dénonce ce décret comme un retour en arrière puisque l'obligation légale de rémunération n'interviendrait qu'au quatrième mois alors qu'actuellement de nombreux stages sont rémunérés dès le premier.
Face à cette protestation, le comité de suivi des stages et de professionnalisation des cursus universitaires a relancé sa réflexion pour proposer un nouveau projet de décret. Le comité a été mis en place à la fin du mois de septembre 2007 par Valérie Pécresse dans le cadre de ses chantiers de réforme de l'université et notamment celui de "la réussite en licence" qui passe selon elle par la professionnalisation. Il réunit représentants de syndicats étudiants et salariés, représentants d'employeurs, d'établissements d'enseignement supérieur et de collectivités locales et chambres consulaires. D'autres personnalités extérieures y siègent également comme le collectif Génération précaire. Le comité des stages a pour but de collecter des informations sur les stages, veiller à l'application de la législation existante, faire des propositions pour renforcer les liens entre le monde universitaire et le monde du travail et remédier à une situation souvent jugée abusive.

par Aveline Marques

Génération précaire

Le collectif génération précaire est né d'un appel à la grève spontané sur internet début septembre 2005 destiné à dénoncer une situation devenue intolérable : les stages sont de plus en plus nombreux et longs mais ne donnent toujours lieu à aucun droit. Le stage, outil pédagogique nécessaire à l'insertion professionnelle, s'est peu à peu transformé en un bon moyen pour certains employeurs d'obtenir une main d'œuvre souvent diplômée dont la rémunération n'est pas obligatoire. Il n'est pas rare aujourd'hui de voir dans certaines entreprises des postes dont les missions sont équivalentes à celles remplies par des salariés mais exclusivement réservés à des stagiaires. Le réseau, non-partisan, propose régulièrement des actions pour dénoncer cette situation et a mis au point une réforme du statut des stagiaires: inscrire le statut des stagiaires dans le Code du travail, rémunération minimale de 50 % du SMIC dès le premier jour de stage et qui augmenterait ensuite selon le niveau d'études et la durée du stage et assujettie aux contributions sociales sont leurs principales revendications. Génération précaire a aussi mis au point un guide, le "Parcours du combattant stagiaire", disponible sur le site du collectif.
www.generation-precaire.org

AUVERGNE

Les **8 et 9 février 2008** se tiendra au **Polydôme à Clermont-Ferrand le Salon InfoSup** organisé par l'ONISEP en partenariat avec le rectorat de l'Académie d'Auvergne. C'est l'occasion pour les lycéens de s'informer sur les études supérieures, ses filières et ses débouchés en rencontrant les acteurs de l'enseignement supérieur et les professionnels qui tiendront près de 140 stands. Les étudiants pourront également se renseigner sur d'éventuelles réorientations et sur la poursuite de leurs études après un Bac+2 et Bac+3 notamment vers la recherche. En effet, la mairie de Clermont-Ferrand y décernera pour la dixième année consécutive **le Grand prix jeune chercheur de la ville de Clermont-Ferrand**. Le vendredi 8 février, douze jeunes thésards issus des universités et laboratoires clermontois sélectionnés après candidature effectueront une soutenance de leur thèse devant les Clermontois et un jury composé de représentants du monde universitaire, de la recherche, de l'industrie, de la presse et de la communication et présidé par Bernard Dantal, adjoint à l'enseignement supérieur, à la vie étudiante, et au développement des technologies à la ville de Clermont-Ferrand et créateur du prix. **L'objectif :** vulgariser leurs recherches, faire partager leur talent et leur passion en vingt minutes. Le lauréat du grand prix jeune chercheur recevra un prix de 4500 euros et deux accessits recevront 1500 euros. La lauréate du Grand prix jeune chercheur 2007 s'appelle Catherine Lehours, doctorante en écologie microbienne de l'Université d'Auvergne.

La ville entend ainsi apporter son soutien à ses jeunes doctorants et faire découvrir le potentiel des universités et laboratoires clermontois qui font de la ville le 7ème pole de recherche français.

Informations

Salon InfoSup
Vendredi 8 février de 9h à 18h et samedi 9 février de 9h à 17h au Polydôme, place du 1er mai à Clermont-Ferrand. (Entrée libre)

Grand prix jeunes chercheurs de la ville de Clermont-Ferrand
Soutenance publique des thèses le vendredi 8 février de 9h à 12h10 et de 13h50 à 17h à la salle polyvalente du Polydôme (niveau 1). Remise des prix à L'Hôtel de Ville de Clermont-Ferrand le vendredi 8 février à 19h. (Entrée libre)

Ateliers CV-lettres de motivations
8/01, 5/02, 4/03, 1/04, 6/05 : **Carnot**
24/01, 21/02, 20/03, 22/05 : **Cézeaux**
Renseignements auprès du Service de l'Étudiant correspondant

LA LOI DE RÉFORME D'AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS

Dans cette rubrique, nous présenterons les nouveautés des formations de l'Université. Pour ce numéro, enquête sur une réforme qui a beaucoup fait parler d'elle : la loi Relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) adoptée par le Parlement le 1er aout 2007.

Vous n'avez pas pu passer à coté de cette loi dite "d'autonomie des universités" qui modifie le statut et le fonctionnement de nos universités. Elle part d'un constat pessimiste sur l'Université française : trop d'étudiants sortent sans diplôme, inégalité entre les universités, problèmes de financement, mauvaise insertion professionnelle, médiocre compétitivité des établissements français. La loi "Pecresse", du nom de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche constitue le socle d'une réforme plus large visant à résoudre ces problèmes et donner un nouvel élan à l'Université française.

Les principales dispositions de la loi LRU

• Rénovation de la gouvernance de l'Université

Le conseil d'administration (CA) devient l'organe central face au Conseil d'études et de la vie universitaire (CEVU) et au Conseil scientifique (CS) qui n'ont plus qu'un rôle consultatif. Le président voit ses pouvoirs renforcés. Il est désigné par les membres élus du CA et son mandat de quatre ans est renouvelable une fois. Il préside les trois conseils. Il nomme les personnalités extérieures siégeant au CA (à l'exception des représentants des collectivités territoriales), prépare et met en œuvre le contrat pluriannuel, est responsable de la sécurité et dispose d'un droit de veto à toute affection dans son établissement (sauf la première affectation des agrégés).Enfin, il peut recruter des contractuels.

• Nouvelles missions pour l'enseignement supérieur

Orientation et insertion professionnelle des étudiants sont les nouveaux objectifs de l'enseignement supérieur. Dans ce but, des "bureaux d'aide à l'insertion professionnelle" seront créés dans chaque université pour aider les étudiants dans leur recherche de stages et de premier emploi.

• Une autonomie accrue

La loi approfondit l'autonomie acquise par les universités avec les lois de 1968 et de 1984. (Voir encadré)

- En matière budgétaire. Dans cinq ans, toutes les universités disposeront d'une enveloppe globale donnée par l'Etat qu'elles pourront gérer de façon autonome. D'ici là, les universités volontaires devront se soumettre à un audit du ministère pour y accéder. Le contrat pluriannuel d'établissement continue de lier l'Etat à l'Université en fixant les obligations des universités, les moyens alloués et les orientations.

- En matière de gestion des ressources humaines. Le CA pourra moduler les obligations de service des enseignants-chercheurs (enseignement, recherche, autres taches administratives), gérer l'attribution des dispositifs d'intéressement pour les personnels les plus méritants. Le président allouera les primes et pourra recruter des contractuels (CDI ou CDD) pour occuper des fonctions techniques, administratives, d'enseignement et/ou de recherche. La loi met en place deux nouveaux organes : Le comité technique paritaire aura un rôle de consultation et de contrôle de la politique en matière de gestion des ressources humaines et sociale de l'établissement ; Les comités de sélection, composés d'enseignent-chercheurs et assimilés de la discipline en question autoriseront le recrutement de leurs pairs.

- En matière de patrimoine. L'Etat transférera aux établissements volontaires la pleine propriété des biens mobiliers et immobiliers qui leur sont affectés.

• Des partenariats renforcés et des ressources diversifiées

Pour renforcer les relations de l'Université avec son environnement économique et engendrer de nouvelles sources de financement, la loi crée les fondations universitaires et les fondations partenariales réunissant l'université et d'autres organismes publics ou privés intéressés par leurs activités de formation et de recherche. La loi encourage le mécénat des entreprises et particuliers en faveur de l'Université en assouplissant ou en étendant les réductions fiscales.

• Pour les étudiants

Les établissements ont l'obligation d'informer et d'orienter chaque étudiant personnellement lors de sa préinscription. En matière de vie étudiante, les présidents d'université pourront recruter des étudiants sur des contrats de travail à durée déterminée.

• Une plus grande transparence

Des statistiques de réussite aux diplômes, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle des étudiants devront être publiées. Le bureau d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants devra produire un rapport sur les stages effectués par les étudiants et le recteur d'académie devra également faire un compte-rendu sur l'exercice de la légalité (notamment au sujet des frais d'inscription)

• Un médiateur

La loi crée un médiateur de l'enseignement supérieur chargé de régler les litiges.
www.nouvelleuniversité.gouv.fr

par Aveline Marques

Les réformes fondatrices de l'Université contemporaine

- Loi Faure du 12 novembre 1968 : Réorganisation totale de l'enseignement supérieur suite à la contestation étudiante de Mai 68. Les facultés deviennent des Unités d'Enseignement et de Recherche (UER). Les universités obtiennent une autonomie statutaire, administrative, pédagogique et financière. Les étudiants, enseignants-chercheurs et personnalités extérieures participent désormais à sa gestion. Enfin la loi favorise la pluridisciplinarité.

- Loi Savary du 26 janvier 1984: Elle proclame la notion de service public de l'enseignement supérieur et ses quatre missions: la formation, la recherche, la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique et la coopération internationale. La loi confirme l'existence de trois cycles d'étude et met en place l'organisation actuelle de la gouvernance.

- Circulaire ministérielle du 24 mars 1989: le plan quadriennal lie Etat et universités

- 1998: Réforme LMD : mise en place de l'Espace européen de l'enseignement supérieur : réorganisation des grades universitaires en Licence/Master/Doctorat, fin du cadre national de diplôme: les universités peuvent proposer à l'habilitation par le ministère leurs maquettes, système européen de transfert et d'accumulation de crédits, semestrialisation.

Véritable privatisation des universités ou réelle avancée ? Nous avons réalisé un micro-trottoir aux Cézeaux, à Gergovia et à Carnot pour demander leurs avis aux étudiants.

"Que pensez-vous de la réforme d'autonomie des universités ?"

Une réforme vivement contestée par une partie de la communauté universitaire

Cette loi a suscité des craintes chez les personnes concernées et en premier lieu les étudiants qui se sont mobilisés à la faculté de Lettres, langues et sciences humaines en organisant manifestations et blocus au mois de Novembre dernier.
Concernant l'autonomie budgétaire, les opposants ont dénoncé un désengagement financier de l'Etat qui ouvrirait la voie à une privatisation. Ils craignent que les fonds se dirigent en majorité vers les universités et filières rentables et accroissent ainsi les inégalités et que l'Université soit contrainte de supprimer des postes et d'augmenter les frais d'inscription pour pallier un manque de ressources éventuel. Avec l'augmentation du nombre des personnalités extérieures siégeant au Conseil d'administration et les financements des entreprises, les anti-LRU dénoncent une possible pression sur les programmes d'enseignement et de recherches. Par ailleurs, ils pointent du doigt la fin de la démocratie universitaire: le CS et le CEVU n'ont plus qu'un avis consultatif face à un conseil d'administration dont les pouvoirs sont renforcés et l'effectif réduit. La proportion de personnalités extérieures augmente tandis qu'étudiants et personnels IATOSS voient la leur diminuer. Le président accroit ses pouvoirs et est élu par l'unique CA. Il gère les dispositifs de prime et l'emploi de contractuels, dénoncé par ailleurs comme atteinte au statut de la fonction publique. Les étudiants sont enfin réservés sur "la procédure d'orientation active" et la professionnalisation recherchée des étudiants, craignant d'être transformés en "travailleurs précaires".
Le gouvernement a répondu a quelques unes des craintes des étudiants en formalisant la promesse du Président de la République Nicolas Sarkozy d'augmenter d'ici 2012 de 50% le budget de l'université à raison d'un milliard d'euros supplémentaire de budget par an. Valérie Pécresse s'est également engagée à la mise en place d'un texte qui garantit l'égalité des diplômes et des étudiants sur l'ensemble du territoire. Elle a enfin annoncé une accélération des réformes notamment le chantier "réussir en licence".

- **Aurélie (Kiné-3ème année) :** "Il est certain qu'il fallait une réforme pour notre université, j'espère que cette loi va dans le bon sens mais on s'inquiète tous pour les frais d'inscription et la sélection à l'entrée. En aucun cas la fac ne doit être réservée à une élite sociale."

- **Romain (L1-Chimie) :** "J'espère que cette loi nous permettra d'augmenter les moyens de l'Université à moyen-long terme car le budget semble vraiment être un gros problème."

- **Abdel (Master-1 Physique) :** "Je ne connais pas le texte en détail mais je trouverais inadmissible que l'on privatise à l'américaine l'enseignement supérieur français et que l'on doive payer 5000 euros ou plus de frais d'inscription par an."

- **Florian (L3-Biologie) :** "C'est vrai que l'on a des gros soucis pour trouver un emploi à la fin de nos études. Il me semble que la formation ne correspond pas assez aux attentes des employeurs, ça semble donc une bonne idée de faire appel à des fonds privés ainsi qu'à des personnes extérieures pour que l'Université soit étroitement liée avec le monde de l'entreprise."

- **Mélanie (L1-STAPS) :** "Moi je suis plutôt contre cette loi car je trouve que l'on enlève encore un peu plus de pouvoir aux étudiants. Je ne veux pas que ce soit le MEDEF qui contrôle notre fac…"

- **Steve (L3 histoire) :** "La loi est peu satisfaisante, j'ai du mal à comprendre comment on peut prôner la diversité tout en réduisant de moitié le Conseil d'Administration de la fac. Le financement privé tendra à valoriser des secteurs tels que le droit, l'économie ou les sciences et je crains que les disciplines de lettres et de langues soient en danger."

- **Émilie (L2 histoire de l'art) :** "En même temps est-ce que l'Université est là pour nous apporter une ouverture d'esprit, où nous conduire sur le marché du travail ?"

- **Dieynaba KANOUTE (M2 Gestion Interculturelle des Ressources Humaines) :** "L'accessibilité de l'Université pour les étudiants étrangers sera certainement réduite et c'est dommage pour l'attraction et l'image de la France."

- **Julien BORELLO et Timothée GARNIER (M1 Langues Etrangères Appliquées) :**
  - **Julien :** "Si c'est pour finir comme aux Etats Unis où on privilégie les élites qui vont recevoir un bon enseignement je ne suis pas d'accord avec cette loi."
  - **Timothée :** "En même temps si cela peut aider des filières comme les notre et avoir plus d'argent et du matériel, pourquoi pas ?"
  - **Julien et Timothée :** dans tous les cas il faudra un contrôle de l'Etat…

ÉLECTIONS UNIVERSITAIRES, MODE D'EMPLOI

À chaque numéro, une présentation d'une institution de l'Université. À quelques semaines des élections étudiantes aux conseils, faisons le point.

C'est quand ? En **mars** prochain, nous devrions élire les étudiants qui nous représenteront dans les différents conseils pour les deux prochaines années. Les élections aux conseils de gestion des UFR et autres composantes de l'Université auront lieu à cette même date.

Pourquoi on vote ? Les élus auront la lourde tâche de faire entendre **la voix des étudiants** durant les votes de budget ou d'orientation. Ces élections sont d'autant plus importantes qu'avec la loi d'autonomie, la proportion d'étudiants dans les conseils a été réduite.

Comment ça se passe ? Pour **le Conseil scientifique et le Conseil des études et de la vie universitaire**, l'élection se fait au suffrage direct par collège distinct. Pour **le Conseil d'administration**, l'élection se fait au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle au plus fort reste. Chaque liste assure la représentation d'au moins deux des grands secteurs de formation enseignés à l'Université. Pour chaque représentant, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire.

Plusieurs syndicats, groupements de syndicats ou d'associations formeront une liste parmi lesquels l'UNEF (Union Nationale des Etudiants de France), l'UNI (Union Nationale Interuniversitaire), l'AGEC (Association Générale des étudiants de Clermont-Ferrand), la Cé (Confédération Etudiante), Interassos ou encore l'APSYS (Association Psychologie Sociale). Les listes ne sont pour la plupart pas encore formées à l'heure ou nous bouclons. Cette énumération n'est donc pas exhaustive.

Nous avons interviewés des membres de ces syndicats et associations. *(Voir page 8 et 9)*

Missions et compositions des conseils : des changements notables introduits par la loi LRU

• Le conseil d'administration (CA) :

C'est l'organe central. Il décide de la politique de l'établissement et vote le budget. Il a également un rôle dans la gestion des ressources humaines en répartissant les emplois alloués, approuve les conventions, assure le pouvoir disciplinaire. Le conseil d'administration est désormais **le seul organe de décision, les autres conseils n'ayant plus qu'un rôle de consultation**.

La nouvelle composition :

À l'université Blaise-Pascal il comportera **30 membres au lieu de 60 avant la loi LRU** répartis de la manière suivante :

- 14 enseignants-chercheurs ou assimilés **(soit 46,6% des sièges au lieu de 43,2%)**.
- 8 personnalités extérieures **(soit 26,6% contre 21,6%)** répartis ainsi :
  3 représentants des collectivités territoriales (dont au moins un siégeant au Conseil Régional).
  2 personnalités autres choisies par le président en fonction de leurs compétences.
  1 chef d'entreprise ou assimilé cadre dirigeant d'entreprise.
  1 représentant d'un organisme professionnel des employeurs.
  1 représentant d'un organisme professionnel de salariés.
- **5 étudiants (soit 16,7 % au lieu de 20 %)**.
- 3 représentants des personnels de bibliothèque, administratifs, ingénieurs, techniques, sociaux et de santé (IATOSS) **(soit 10 % au lieu de 14,9 %)**.

• Le conseil scientifique (CS) :

Le CS est consulté par le Conseil d'administration sur les orientations des politiques de recherche, de documentation scientifique et technique de l'Université, ainsi que sur la répartition des crédits de recherche. Il assure la liaison entre l'enseignement et la recherche.

La nouvelle composition :
Peu de changement avec la loi LRU

- 16 professeurs et personnels assimilés.
- 3 personnels habilités à diriger des recherches et docteurs d'État.
- 5 personnels pourvus d'un doctorat 3ème cycle ou doctorat ingénieur.
- 2 autres enseignants chercheurs.
- 4 ingénieurs, ASI et techniciens.
- 2 personnels IATOSS.
- 4 étudiants en doctorat inscrits dans l'établissement au lieu de 3.
- 4 personnalités extérieures au lieu de 5.

• Le conseil des Études et de la vie universitaire (CEVU) :

Ce conseil est consulté sur les orientations des enseignements de formation initiale et continue et instruit les demandes d'habilitation des diplômes par le Ministère et les projets de nouvelles filières. Il étudie les questions concernant l'information, l'orientation, l'insertion, l'environnement social, sportif et culturel des étudiants. Il gère par délégation du Conseil d'Administration le fonds de développement et de solidarité des initiatives étudiantes (FSDIE). La loi en fait le garant des libertés étudiantes. **Le CEVU élira maintenant un vice-président étudiant parmi les élus étudiants du CEVU alors qu'auparavant ce dernier était nommé par le président**.

Composition :
Pas de changement avec la loi LRU

- 6 professeurs et assimilés.
- 6 représentants des autres personnels enseignants-chercheurs, enseignants et assimilés.
- **12 étudiants**.
- 4 représentants des personnels IATOSS.
- 4 personnalités extérieures.

Dans cette rubrique, nous partons à la rencontre d'étudiants, professeurs ou anciens de l'Université Blaise Pascal pour en savoir plus sur leurs parcours, travaux ou activité particulière.
Dans le contexte des élections, nous avons interviewés des étudiants membres des syndicats ou associations qui constitueront des listes pour qu'ils nous parlent de leur engagement et des idées défendues par leur groupement.

Entretien avec Alban Coudeyre, président de l'APSYS (Association de Psychologie Sociale), élu étudiant au conseil de gestion de l'UFR psychologie. Il est en Master1 de psychologie.

Topo : Quelle a été l'origine de ton engagement ?
Alban Coudeyre : Le domaine social et le domaine humanitaire ont toujours été des valeurs importantes pour moi, c'est pour cela que j'ai décidé de m'investir dans mon B.D.E. et, dans cette continuité, dans les élections. Mes objectifs sont de représenter au mieux nos étudiants et de leur proposer un maximum de services.

Topo : APSYS, Inter-Associations, qu'est-ce que c'est ?
AC : Nous ne sommes pas un syndicat étudiant mais nous faisons partie d'associations d'étudiants, tous bénévoles.
Mon association est l'APSYS (association de psychologie sociale) : c'est le bureau des étudiants (BDE) de psychologie de l'Université Blaise Pascal. Notre but est de proposer le maximum de services aux étudiants : annales, bourses aux livres, soirées étudiantes, t-shirts, accès internet, bibliothèques, AFPS etc. Nous menons également des actions humanitaires (collectes, Téléthon etc.). L'un de nos buts est aussi de représenter nos étudiants dans les conseils afin de défendre au mieux leurs intérêts. Nous proposons donc deux listes : une pour l'UFR psychologie, liste APSYS ; une commune avec l'ensemble des BDE de l'Université : liste Inter-Associations. Notre engagement dans les conseils est dans la continuité de notre engagement associatif.

Topo : Quelles sont vos idées principales pour les élections universitaires ?
AC : Nos priorités sont d'ordre associatif et social : associatif car nos associations ont besoin d'un soutien universitaire pour exister (locaux et subventions) et ainsi permettre l'accès à tous nos services et pouvoir en proposer d'autres. Social car notre but c'est de concilier les intérêts des étudiants (horaires de cours, nouveaux enseignements, critères de sélection, accessibilité des disciplines enseignées, gestion des locaux...) avec ceux des personnels de l'Université et aussi avec les contraintes budgétaires.

Topo : Comment les réaliser dans le contexte politique actuel ?
AC : Nos listes sont apolitiques : cela ne signifie pas que nous ne nous engageons pas pour défendre nos étudiants et nos universités mais nous ne sommes pas influencés par des groupes politiques (syndicats, partis, idéologies), ceci nous permet d'avoir un jugement le plus objectif possible.
Le contexte politique actuel est complexe : la suite de la réforme L.M.D. est en cours et les universités sont de plus en plus contraintes à des objectifs de sélection, de résultats et de rentabilité alors que la mission première de l'université est de découvrir, partager et transmettre des savoirs. Nos décisions sont prises en fonction des contraintes précises de chaque établissement et groupes d'étudiants concernés, mais toujours dans l'intérêt de tous les étudiants. Nos moyens d'action sont donc le combat associatif, la discussion et l'interaction dans les conseils.

Entretien avec Benoît Conley, secrétaire national de la Confédération Etudiante et responsable de la délégation Auvergne. Il est en 3ème année de Sciences Politiques à Paris.

Topo : Quelle a été l'origine de ton engagement ?
Benoit Conley : Je me suis engagé par goût du militantisme et avec l'envie de développer une nouvelle forme de syndicalisme : une approche plus constructive que strictement d'opposition.

Topo : Peux-tu nous présenter la Confédération étudiante ?
BC : La Confédération Etudiante (Cé) est un jeune syndicat étudiant crée en mars 2003. Au départ, les fondateurs de la Cé était une vingtaine de personnes. Depuis, elle est présente sur la majeure partie du territoire et compte plus de 4000 adhérents partout en France. En 2005, nous avons participé à la campagne pour le "OUI" à la Constitution Européenne pour pouvoir créer un véritable espace de vie en commun pour un demi-milliard d'individus !
En 2006, la Cé se prononce pour le retrait du CPE et commence à avoir une visibilité qui dépasse le cadre universitaire et en juin 2006 elle devient représentative au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), du jamais vu en si peu de temps. Enfin en 2007, elle interpelle les candidats à la présidence de la République en leur posant une seule question : êtes-vous favorable à ce que l'insertion des jeunes figure dans les missions de l'université ? À cette question, les trois principaux candidats ont répondu favorablement. Cette

mission est désormais inscrite dans la loi grâce à notre action : c'est une de nos plus grandes victoires syndicales !

Topo : Quelles sont les idées défendues par la Confédération Etudiante pour les prochaines élections universitaires ?
BC : Nous défendons un engagement syndical, démocratique et efficace. Syndical parce que nous représentons la société civile sans être attaché à un parti politique ou à une idéologie. Notre but est de défendre l'intérêt des étudiants, sans faire du corporatisme ou du lobbying. Démocratique parce que nous contestons les blocages décidés à la va-vite par une minorité. Nous tenons à ce que ces décisions soient prises par l'ensemble des étudiants à travers un vote par référendum car cette question concerne l'avenir de tous. Efficace, enfin, car le but de toutes nos actions est l'évolution de la situation des étudiants et non le maintien de la situation antérieure ou le statut quo.

Topo : Comment comptez-vous les mettre en place dans le contexte politique actuel ?
BC : À la Confédération Etudiante, nous n'agissons pas en fonction de la couleur politique du gouvernement. Nous faisons tout pour résoudre les problèmes étudiants, comme l'insertion professionnelle ou les aides sociales. Pour les étudiants de l'UBP, nous allons tout réaliser pour que l'Université permette d'offrir de réels débouchés quelque soit la filière de départ de l'étudiant et qu'ils aient les armes pour s'insérer dans la vie active.

Entretien avec Grégory BASTIDE, Trésorier de l'AGEC (Association générale des étudiants clermontois) et élu étudiant au Conseil de gestion de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines .
Il sera probablement candidat au Conseil d'Administration de l'Université. Il est en 3ème année de Licence d'Histoire.

Topo : Quelle a été l'origine de ton engagement ?
Grégory Bastide : Mon cursus Economique et Social et mon contexte familial y sont pour une grande part. Sans vouloir étaler ma vie (sourire), mon engagement est venu relativement tôt. Dès le lycée je me suis engagé dans des mouvements contre la loi Fillon. Ensuite à l'entrée en fac, nous nous sommes mobilisés avec l'UNEF contre l'expulsion de "Nadège", étudiante étrangère en fac de Droit. Puis plus récemment avec le grand mouvement contre le CPE. Aujourd'hui je milite au sein de l'AGEC contre la loi d'autonomie des universités et m'engage pour les prochaines élections étudiantes.

Topo : Qu'est-ce que l'AGEC ?
GB : L'AGEC est L'Association Générale des Etudiants Clermontois. C'est une des plus vieilles associations étudiantes de Clermont-Ferrand (depuis 1920). Pendant longtemps rattachée à l'UNEF *(ndlr : Union Nationale des Etudiants de France)* elle s'est reformée de manière indépendante en janvier 2007. L'AGEC est une association "libérée" de tout parti politique mais en aucun cas une association apolitique. Elle est présidée par Juliette GRAND, Vice Présidente déléguée à la vie étudiante de l'Université Blaise Pascal. Elle regroupe aujourd'hui environ 120 étudiants issus des deux universités clermontoises.

Topo : Quelles sont les idées défendues par le syndicat pour les prochaines élections universitaires?
GB : L'AGEC défend un enseignement supérieur public, laïc et gratuit. Plus concrètement nous luttons contre la sélection à l'entrée de l'université, l'augmentation des frais d'inscription et le désengagement financier de l'Etat vis-à-vis de l'université. Nous proposons également l'établissement d'une charte universitaire concernant les modalités d'examen, afin que tous les étudiants aient les mêmes droits.

Topo : Comment comptez-vous faire appliquer vos idées ?
GB : Nous comptons faire remonter nos idées aussi bien au niveau des conseils de gestion des UFR qu'au niveau des conseils de l'Université. Cette mission est délicate. En effet force est de constater la faible représentation des étudiants au sein des conseils et l'absentéisme de certains élus étudiants ; c'est pourquoi notre mission est aussi d'inciter les étudiants à être acteurs de la vie universitaire et à se mobiliser pour les prochaines élections étudiante.

Entretien avec Florent Naranjo, militant à l'UNEF (Union Nationale des Etudiants de France), il est en Master1 d'histoire.

Topo : Quelle est l'origine de ton engagement ?
Florent Naranjo : La casse des diplômes introduite par le LMD, un système de bourses insuffisant et inadapté aux besoins des étudiants, des loyers et des frais d'inscription trop élevés,le fait d'être obligé de se salarier en plus des études… Être étudiant c'est la galère ! À l'heure où la seule réponse du gouvernement contre la dégradation de notre pouvoir d'achat c'est "Ben… y'a qu'à travailler plus pour gagner plus !", il faut savoir que depuis 2001 les dépenses étudiantes ont augmenté de 27,2 % contre seulement 10 % pour les aides. 93 % des étudiants n'ont pas accès à une chambre en Cité-U et se tapent des loyers monstres ! 47 % des étudiants sont obligés de mener la double journée études + boulot pour pouvoir vivre et plus de 100 000 étudiants vivent sous le seuil de pauvreté. Si l'on considère que la mission est d'étudier, alors il faut lui donner un vrai statut social avec les moyens de le faire dans de bonnes conditions. Le projet politique du gouvernement est un retour au 19ème siècle : il construit peu à peu des facs d'élite, des "Harvard à la française" pour quelques milliers d'étudiants ; tandis qu'il promet à la majorité la précarité par la casse des diplômes, du code du travail et des acquis sociaux gagnés pendant le 20ème siècle. Ou l'on dit, comme l'a toujours été le sens du progrès, que l'Education est un service public qui porte et transmet le savoir et la culture, démocratique et accessible à tous ; où l'on change sa nature. Pour nous, étudier doit être un droit, pas un privilège.

Topo : Quelles sont les idées principales de l'UNEF ?
FN : Nous sommes dans une situation cruciale où l'enjeu va être de sauver nos derniers acquis que le gouvernement veut faire sauter. Il va falloir se battre contre les conséquences négatives de la LRU que nous n'avons pas réussi à faire abroger. Il va falloir défendre nos filières, nos enseignements, l'indépendance de la recherche, se battre contre la hausse des frais d'inscription et l'introduction à grande échelle des contrats précaires dans nos facs. Nous nous battons aussi pour la hausse du nombre de postes aux concours et pour la diminution du tarif pour les étudiants dans les transports en commun.

Topo : Comment comptez-vous agir ?
FN : L'Université n'est pas déconnectée du reste de la société. Quand on regarde le CAC-40, on n'a jamais autant produit de richesses qu'aujourd'hui ! De l'argent il y en a ! Seulement, ce gouvernement fait le choix de favoriser une poignée d'actionnaires déjà pleins aux as…Nous pensons que seule l'unité peut nous permettre d'être à la hauteur des enjeux. C'est pourquoi nous proposons aux syndicats étudiants, d'enseignants et de personnels un grand front électoral pour sauver l'Université lors des élections de l'UBP en mars : une seule liste étudiante regroupant l'UNEF, l'Agec, Sud-étudiant, des associations étudiantes et des non-syndiqués ; une seule liste d'enseignants et une seule liste de personnels. Le tout avec le même label, la même plateforme de revendications et une campagne commune. De la même manière, il va falloir se battre dans les CROUS pour une augmentation des bourses, la création d'une allocation d'autonomie pour tous les étudiants et contre la privatisation rampante qui entraîne des hausses de loyers, une baisse de qualité etc. Mais nous avons aussi conscience que tous ces combats, il faut les mener nationalement et que face à un gouvernement dont la règle est de faire passer toutes ses réformes en force ou l'été, pour être à la hauteur des enjeux, il faudra aussi être capable de construire des mobilisations d'ampleur comme nous l'avons fait contre le CPE.

Propos recueillis par F. Ciardullo, M. Ben Salem, G. Le Roux, M. Nicolas et A. Marques.
Sud-étudiant et l'UNI n'ont pas donné suite à nos demandes d'entretien.

ASSOCIATION FRENCHSHIP

À chaque numéro, nous vous présenterons une association ou un projet réunissant des étudiants de l'Université Blaise Pascal.

Un mardi d'hiver, il est 15h au Service universitaire des étudiants étrangers (SUEE) sur le site Carnot. Le hall se remplit soudain d'étudiants de toutes nationalités sortant de leurs cours intensifs de français. Emmanuelle, 21 ans, en troisième année de licence d'anglais, est attablée en pleine discussion avec une jeune chinoise dont elle prendra le contact. Elle est présidente de l'association Frenchship qui aide et accueille les étudiants étrangers et effectue là sa permanence. Nous l'avons interviewée sur son action.

Topo : Comment s'est fait ton engagement dans l'association Frenchship ?
Emmanuelle : Il y a un an, j'ai vu une affiche à la fac qui disait quelque chose comme "tu es allé à l'étranger ? Tu veux partir à l'étranger ? Tu veux rencontrer des étudiants étrangers ? Rejoins frenchship". J'ai passé un an en Irlande juste après mon bac et ma soif de découverte de l'étranger n'a fait qu'augmenter, je me suis donc sentie très concernée et je suis allée à la réunion d'information organisée par Marion, une étudiante de LEA de retour des USA. Cette rencontre avait pour objectif de relancer l'association endormie depuis plusieurs années. L'idée d'accueillir des étudiants venant de partout dans le monde et de les aider à s'intégrer, à découvrir notre culture, et à ce qu'ils passent une année aussi agréable que possible me plaisait énormément. J'ai très vite vu la nécessité de cette association. Les étrangers sont souvent perdus, il y avait assez peu de choses faites pour eux.
Ayant vécu en Irlande, je savais combien l'aide d'un "natif" pouvait être précieuse. Par la suite, nous avons organisé une petite fête pour la St-Patrick, puis un pique-nique de fin d'année mais il a fallut créer un bureau pour que l'association ne retombe pas aux oubliettes à la fin de l'année universitaire. Marion est partie à Lyon, nous étions peu à rester à Clermont et nous nous sommes "battus" pour trouver trois personnes : Mélanie Clériot est la trésorière, Christophe Vincent le secrétaire et moi la présidente.

Topo : En quoi consiste l'association ?
Emmanuelle : L'association est là pour accueillir les étudiants étrangers à leur arrivée, les aider dans toutes les tâches de la vie quotidienne qui peuvent vite se transformer en calvaire si on ne maitrise pas bien la langue comme ouvrir un compte en banque ou constituer un dossier CAF. On les renseigne sur un peu tout et n'importe quoi : sport, culture, bars, fonctionnement des institutions etc. On les aide aussi à rencontrer des étudiants français, ce qui est difficile pour eux car les Français ne sont pas toujours très ouverts. Cela leur donne des occasions de parler français et de ne pas rester entre compatriotes et parler leur propre langue comme c'est souvent le cas. On fait des animations, sorties, fêtes ensemble. On veut remédier à cet isolement, à notre niveau.

Topo : Quelles sont vos actions ?
Emmanuelle : Pour le moment, nous avons organisé un pot d'accueil en partenariat avec le SUEE, Thanksgiving et Noël international. Nous avons fêté Thanksgiving "à l'américaine" en cuisinant les plats typiques associés à cette fête. Pour Noël, nous l'avons célébré à la façon des différents pays et chacun a pu présenter sa culture et découvrir celle des autres. Nous allons faire une sortie patinoire très prochainement, puis la Chandeleur, la St-Patrick, Pâques et des soirées à thème comme soirée Anglais, Espagnol, etc. Nous discutons avec les tuteurs du Bureau de la vie étudiante pour organiser ensemble une soirée interculturelle. Nous avons aussi mis en place un système de parrainage pour que les étudiants étrangers qui le souhaitent puissent avoir une aide et un contact privilégié avec un étudiant français tout au long de l'année. Actuellement nous n'avons malheureusement que 25 inscrits français, c'est un peu ce qui manque, les Français ! En revanche les étudiants étrangers sont plus de 200 et on a de nouveaux contacts chaque semaine.

Quelques infos sur Frenchship

L'association a été fondée il y a une vingtaine d'années par le département Langues étrangères appliqués de l'époque, au tout début des échanges internationaux. Elle avait pour but de trouver des familles d'accueil françaises pour les étudiants étrangers. Elle a été relancée en 1992 avec l'aide de Monique Chapel, responsable de la Maison de la Vie étudiante, qui faisait à l'époque partie du SUEE. Frenchship reçoit un financement via le FSDIE (Fonds de développement des initiatives étudiantes) et une aide du SUEE
Permanences : hall du SUEE mardi 12h15-15h10; mercredi 10h15-12h10, jeudi 11h15-14h10 et 15h15-16h10
Contact : association.frenchship@gmail.fr - Forum : www.frenchship.smileforum.info/index.php

Toute l'actualité culture, sports et loisirs des services et associations de l'Université Blaise Pascal

SPORT

- **Semaine de la glisse :** lundi 28/01 au samedi 02/02
- **19 et 20 janvier :** Week-end ski de fond et raquettes (Bessan-Haute Maurienne)
- **26 janvier :** randonnées ski de fond ou raquettes (Cézallier)
- **2, 9 et 16 février :** randonnées en raquettes
- **14 au 16 mars :** week-end ski alpin, surf (Alpes)
- **5 et 6 avril :** week-end Via Ferrata (Aveyron, Gars, Hérault)
- **12 au 16 avril :** stage escalade (Ardèche)
- **1er au 4 mai :** escalade (Fontainebleau)
- **3 mai :** descente des gorges du Tarn en canoë-kayak
- **10 et 11 mai :** week-end Via Ferrata (Savoie)
- **17 et 18 mai :** descente de l'Ardèche en kayak, week-end randonnée

Tarifs, inscriptions, renseignements auprès du SIUAPS, 15 bis rue Poncillon

CINEMA

- **Lundi 28 avril à 20 h 30 Salle des Frères Lumière (CROUS 25 rue Etienne Dolet)** Soirée "Écrans SUC" : palmarès festival Vidéoformes. Tarifs : 3 € (gratuit pour les étudiants)
- **Lundi 16 juin à 20 h 30 Salle des Frères Lumière (CROUS 25 rue Etienne Dolet)** Soirée "Écrans SUC" spéciale Jeunes réalisateurs : Projection des films réalisés par les étudiants des ateliers de réalisation filmique du S.U.C.Tarifs : 3 € (gratuit pour les étudiants)
- **Festival International du Court Métrage 30ème anniversaire : du 1er au 9 février**
- **Cinéfac présente : Mardi 15 janvier à 20 h 30 :** Nuit OSS 117
  - "Banco à Bangkok pour OSS 117" de André Hunebelle (France, 1964)
  - "OSS 117 : Le Caire, nid d'espions" de Michel Hazanavicius (France, 2006)

  (Tarifs : 3 € / 6 €)
- **Mardi 22 janvier à 20 h 30 :** "Le voyeur" de Michael Powell (Grande Bretagne, 1960) Cycle Voyeurisme
- **Mardi 29 janvier à 20 h 30 :** "Une sale histoire" de Jean Eustache (France, 1977) Cycle Voyeurisme
- **Mardi 12 février à 20 h 30 :** Grand "Caché" de Michael Haneke (France, 2003) Cycle Voyeurisme
- **Mardi 19 février à 20 h 30 :** Salle des Frères Lumière (CROUS 25 rue Etienne Dolet) Rencontres documentaires (en partenariat avec Traces de Vies), 2 documentaires ayant marqué l'équipe de Cinéfac

- **Mardi 4 mars à 20 h 30 :** "Le Dernier des Hommes" de Friedrich-Wilhelm Murnau (Allemagne, 1924) Soirée One Shot 3
- **Mardi 11 mars à 20 h 30 :** "On achève bien les chevaux" de Sydney Pollack (États-Unis, 1969) Cycle 70's America
- **Mardi 18 mars à 20 h 30 :** "Une femme sous influence" de John Cassavetes (États-Unis, 1974) Cycle 70's America
- **Mardi 25 mars à 20 h 30 :** "Chiens de paille" de Sam Peckinpah (États-Unis, 1971) Cycle 70's America
- **Mardi 1er avril à 20 h 30 :** "Freaks, la monstrueuse parade" de Tod Browning (États-Unis, 1932) Séance de clôture

Toutes les séances ont lieu au grand Amphithéâtre Gergovia. Tarif : 3 euros/1,5 euros

THÉÂTRE

- **Samedi 15 mars, à 20 h 30 :** Grand Amphithéâtre Gergovia. Présentation publique de l'atelier de théâtre du SUC "BARKER" (2ème session) dirigé par Cédric Veschambre : "Tableau d'une exécution". Tarifs : 3 €/6 €
- **les vendredi 28 et samedi 29 mars à 20 h 30 :** Cour des 3 Coquins, Salle Strehler Spectacle de l'atelier théâtre du S.U.C. "Oratorio rock" de Marielle Coubaillon et Jean-Louis Bettarel. Tarifs : 3 €/6 €
- **Jeudi 3 et vendredi 4 avril à 20 h 30 :** Salle Boris Vian (Maison de la Culture de Clermont-Fd) Création 2008 de l'atelier Théâtre et Sciences du S.U.C. : "Bruits". Tarifs : 3 €/6 €
- **Mercredi 9 et Jeudi 10 avril, à 20 h 30 :** Campus des Cézeaux "Les Mystères des Cézeaux", spectacle déambulatoire de l'atelier "Wakan théâtre", du S.U.C. Tarifs : 3 €/6 €
- **Jeudi 10 et Vendredi 11 avril à 20 h 30 :** La Petite Gaillarde (Rue Abbé Banier). Création 2008 de l'atelier Théâtre et Sciences du S.U.C. : "Bruits". Tarifs : 3 €/6 €
- **Vendredi 23, samedi 24 mai à 20 h 30 et dimanche 25 mai à 18 heures :** Salle Georges Guillot (Résidence Lebon - 28 Bd Côte Blatin à Clermont-Fd) Spectacle de l'atelier théâtre du S.U.C. d'Isabelle Krauss : Yerma, de Federico Garcia Lorca. Tarifs : 3 €/6 €
- **Samedi 24 mai à 20 h ou 20 h 30 :** Grand Amphithéâtre Gergovia (UFR Lettres - 29 Bd Gergovia à Clermont-Fd) Présentation publique de l'atelier de théâtre du S.U.C. "BARKER" (3ème session), dirigé par Cédric Veschambre : "(Oncle) Vania". Tarifs : 3 €/6 €
- **Vendredi 13 et samedi 14 juin à 20 h 30 :** Salle Georges Guillot (Résidence Lebon - 28 Bd Côte) Spectacle de l'atelier théâtre de Jean-Luc Guitton : "L'appartement de Zoïka" de Mickaïl Boulgakov. Tarifs : 3 €/6 €

CONCERTS

- **Dimanche 6 avril à 20 heures :** Église Saint-Genès les Carmes. Concert de l'Orchestre universitaire de Clermont-Fd ROSSINI, ouverture de Il signor Bruschino ; MOZART, Concerto pour violon en Ré Majeur K. 218, SCHUBERT, Symphonie N°3 en ré Majeur. Tarifs : 3 € / 6 €
- **Dimanche 29 juin à 19 heures :** Église de Montferrand Concert de l'Orchestre et de la Chorale universitaires de Clermont-Fd J.S. Bach, Cantate n° 21 "Ich hatte viel : Bekümmernis" Tarifs : 3 €/6 €

CONFÉRENCES

- **Mardi 9 janvier, 18h30 :** les Phobies. par Pierre Michel Llorca, psychiatre au CHU, professeur à l'Université d'Auvergne. Maison des Sciences de l'Homme (4 rue Ledru). Entrée gratuite
- **Mardi 15 janvier à 20h30 :** Coévolution des insectes et des figues, par Finn Kjellberg, chercheur au CNRS. Espace multimédia, rue Léo Lagrange. Entrée gratuite
- **Mercredi 6 février, 18h30 :** Jouer à se faire peur, par Dominique Descotes, professeur de littérature française à l'Université Blaise Pascal. Maison des Sciences de l'Homme. Entrée gratuite.
- **Mercredi 2 avril, 18h30 :** La peur de l'obstacle, par Marie-Joseph Biache, anthropologue des pratiques corporelles, professeur à l'Université Blaise Pascal. Maison des Sciences de l'Homme. Entrée gratuite

EXPOSITION

- **Du 5 au 31 mai :** Salle d'exposition du CROUS Exposition des ateliers "Arts Plastiques" du S.U.C. : Créations plastiques, sculpture, installation photo/vidéo. Entrée gratuite

TGV AUVERGNE : RÊVE OU RÉALITÉ ?

Projets, enjeux, conséquences : Histoire d'une fausse bonne idée

Le TGV fêtait l'an passé ses 25 ans et désormais toute la France est desservie par les lignes à grande vitesse (LGV)… Toute ? Non ! L'Auvergne attend encore et toujours son TGV ! Et ce n'est pas faute de le lui avoir promis. Les promesses ont été enterrées en 1997 par le gouvernement Jospin, les finances publiques n'étant pas à la hauteur de la réalisation. En contrepartie, l'Auvergne obtient l'exclusivité sur les nouveaux matériels roulants: c'est ainsi qu'elle est en septembre 2003 la première région à accueillir les tout nouveaux corails Teoz, plus confortables que les voitures TGV et bénéficiant du même système de réservation obligatoire. Malgré tout, le Teoz, qui renoue avec la tradition des grands trains d'autrefois, revus et corrigés par des designers contemporains, a bien du mal à faire oublier le TGV aux Auvergnats.
À l'heure où le projet revient avec une certaine insistance sur le terrain tant ferroviaire que politique et où la Région Auvergne fait circuler une pétition exigeant sa réalisation, faisons le point sur les enjeux d'une telle réalisation.

Deux projets et des variantes…

Si les projets ont été et demeurent multiples, à l'heure actuelle, deux se détachent nettement: le traditionnel NORD-SUD et le plus original EST-OUEST.
Le premier projet, qui relie Paris à Lyon via Clermont-Ferrand, est porté par Brice Hortefeux, ministre de l'immigration et de l'identité nationale, ex futur-candidat à la mairie de Clermont-Ferrand et Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat chargé des transports. C'est évidemment celui auquel tout le monde pense : la sempiternelle liaison Paris-Clermont! Plusieurs options sont ouvertes: la première, entièrement dédiée à l'Auvergne verrait cette ligne rejoindre celle de Lyon-Paris au Creusot, réduisant les coûts d'infrastructure. Mais, la ligne Lyon-Paris étant déjà en passe d'être surchargée, on pourrait créer une deuxième LGV Paris-Lyon via Nevers et Clermont-Ferrand, permettant ainsi à l'Auvergne d'obtenir son TGV tout en désengorgeant le trafic lyonnais, un projet basé sur la modernisation de la ligne actuelle Paris-Clermont et qui induirait alors la disparition de la ligne classique.
La seconde fait preuve d'une certaine originalité. En effet, pour une fois il ne s'agirait pas de relier la province à Paris (comme si Paris était la seule destination à laquelle aspire le français moyen) mais la province… à la province ou à l'Europe à travers une ligne transversale qui partirait de Poitiers ou Rennes et passerait par Clermont-Ferrand pour terminer… on ne sait pas encore très bien où; Le but étant de désenclaver les zones portuaires de l'Atlantique.Le projet est ambitieux et fait des émules dans les collectivités territoriales concernées.

Les enjeux pour l'Auvergne, Clermont-Fd et ses universités : les arguments des pour…

Cela n'aura échappé à personne, aujourd'hui, pour être attractive sur le plan national et international une ville doit disposer de moyens de transport de pointe, au premier rang desquels le TGV. Il est incontestable que le raccordement de Clermont au réseau LGV rendra ses universités bien plus attractives à l'heure où la mobilité pour les étudiants est devenue une sorte de leitmotiv. D'autre part, au plan touristique, la région qui souffre d'une accessibilité limitée semblerait avoir tout à gagner d'une liaison à grande vitesse, qu'elle vienne de Paris ou d'ailleurs, permettant par la même occasion d'attirer les entreprises et d'améliorer ses résultats économiques.

Une fausse bonne idée ou ce qu'on ne vous dira pas de la réalité du TGV Auvergne

Et si finalement le TGV Auvergne Paris-Clermont que beaucoup semblent réclamer était une mauvaise idée ?
En effet, le tableau n'est pas rose pour ce qui n'est encore qu'un projet, car si les apparences nous font prendre cette réalisation pour une avancée, les faits nous la montrent au mieux comme un non sens, au pire comme un grave recul en matière de transports.
D'abord une première question s'impose : l'Auvergne a-t-elle besoin d'un TGV ? Etonnamment, la réponse à cette question de base s'avère être un "non". Pourquoi ? Parce que la ligne actuelle passera dans les quelques années à venir sous la barre des 3 heures puis des 2h30 entre Clermont et Paris, en relevant la vitesse de certains tronçons de 160 à 200km/h. Quel sera l'intérêt d'investir des milliards d'euros (car là on compte en milliards) pour gagner au mieux 30 minutes ? Bien sûr, à cette question, les partisans répondront que ,la liaison desservant Lyon, le jeu en vaudrait la chandelle… pour qui ? Pour Clermont ? Non pour Lyon! car à bien y regarder c'est Lyon qui y gagnerait le plus en désengorgeant sa ligne principale grâce à ce dégagement via Clermont. Mais avec la modernisation de la voie actuelle et le passage à la grande vitesse, finies les gares de Riom, Vichy, Saint-Germain-des-Fossés, Moulins et toute celles entre Nevers et Paris-Gare de Lyon. Quid de tous ces voyageurs ? Au lieu d'être mieux desservies, les régions du parcours perdraient toutes leurs gares. Est-ce cela la mobilité ? Mobilité pour les grandes villes, immobilité forcée pour les petites ou moyennes agglomérations ?
Autre interrogation, de taille ; jusqu'ici, à cause de sa réputation d'enclavement, Clermont-Ferrand a largement échappé à la spéculation immobilière, peu de Parisiens étant susceptibles de venir s'y installer. Que se passera-t-il avec l'arrivée du TGV ?
Et les avantages pour l'Auvergne me direz-vous ? Les problèmes d'accessibilité ne se posent pas pour le Puy-de-Dôme. Nous disposons d'une liaison directe et relativement rapide avec Paris, de plusieurs axes autoroutiers, ce qui n'est pas le cas en revanche de l'Est et du Sud du territoire auvergnat (Haute-Loire, Cantal), mais il n'est pas question de TGV pour eux alors que ce sont eux qui devraient en bénéficier en priorité, il leur faut plus de 5 heures pour gagner la capitale !

Alors le TGV Auvergne, mythe ou réalité ? La question est ouverte.

Antoine ESTIENNE
(Master 2 recherche Histoire de l'art)